



Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2013, Université Paris Descartes. hceres-02029541

HAL Id: hceres-02029541

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029541>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit public

de l'Université Paris Descartes

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris Descartes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit public

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140006736

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes (Malakoff)

- Délocalisation(s) :

Université de Sorbonne Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis) pour la spécialité *Droit du développement durable*.

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Droit public* de l'Université Paris Descartes a pour objectif de former des juristes dotés de savoirs et de savoirs faire exhaustifs dans les différentes branches du droit public. Elle constitue la seule spécialisation en droit public au sein de l'établissement et s'inscrit en cohérence avec l'existence, en parallèle, d'une mention *Droit privé*. Elle est conçue pour préparer les étudiants à intervenir au sein d'administrations ou de collectivités territoriales, mais également dans le cadre d'entreprises nécessitant des juristes de droit public.

La mention repose sur un master 1, qui comprend deux parcours (« Parcours général » et « Parcours international et européen »), lequel permet d'accéder à quatre spécialités au niveau master 2 : *Droit public général*, *Politiques publiques et développement*, *Administration des collectivités territoriales*, *Droit du développement durable*. Les deux premières spécialités ont une finalité recherche, la spécialité *Administration des collectivités territoriales* est à vocation professionnelle, la spécialité *Droit du développement durable* est indifférenciée.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droit public* est bien conçue, la progression permise par l'articulation du master 1 avec quatre spécialités permet aux étudiants d'acquérir les connaissances fondamentales de la matière tout en se spécialisant dans des domaines précis du droit public (du droit public et des relations internationales pour la spécialité *Politiques publiques et développement*). Au sein de l'Université Paris Descartes, la mention se justifie pleinement, ses spécificités pédagogiques et les domaines retenus pour ses spécialités singularisent la formation dans le cadre universitaire francilien.

La première année de master est progressive et propose l'acquisition des savoirs liés aux principales branches du droit public. Les enseignements permettent d'aborder des aspects spécifiques, tels que le droit de l'urbanisme et l'aménagement du territoire, le droit public des affaires et le droit des contrats publics. Les deux parcours proposés - « parcours général » et « parcours international européen » - sont conçus avec souplesse, dans la mesure où les étudiants sont invités à prendre, en tant qu'unité d'enseignement mineure, les disciplines qui ne sont pas spécifiques au parcours. On pourra regretter, en première année, l'insuffisance des enseignements à caractère professionnel ; la possibilité de suivre un stage semble être réservée aux meilleurs étudiants de licence. Sans qu'il soit nécessaire de le rendre obligatoire, il pourrait être opportun de permettre une réalisation de stage au profit de l'ensemble des étudiants inscrits. Les enseignements d'ouverture sur d'autres disciplines sont convenablement pris en considération dans la structure pédagogique du master 1.

Les quatre spécialités proposées forment un ensemble cohérent et couvrent des domaines du droit public où les besoins d'emplois sont nombreux. Les mutualisations sont bien pensées entre les spécialités, l'une d'entre elle fait l'objet d'une délocalisation avec le site de la Sorbonne à Abu Dhabi, mais le dossier demeure extrêmement laconique sur ce point. L'acquisition de compétences à caractère professionnel varie suivant les spécialités, la spécialité *Administration des collectivités territoriales* est celle où les exigences de professionnalisation sont le mieux prises en considération. La gouvernance de l'ensemble de la mention est satisfaisante, les spécialités se sont dotées d'un conseil de perfectionnement et ont mis en place des mécanismes d'évaluation. Les équipes pédagogiques sont de très grandes qualités et sont constituées, pour certaines spécialités, de professionnels reconnus.

L'adossement de la mention à la recherche est satisfaisant, les spécialités développées s'incrustent en cohérence avec les activités de recherche de l'équipe Maurice Hauriou (EA 1515). L'adossement se vérifie parfaitement pour la spécialité *Administration des collectivités territoriales*, compte tenu de l'expertise individuelle de plusieurs de ses intervenants, il est moins évident pour la spécialité *Droit du développement durable*.

L'attractivité de la formation est bonne, chaque spécialité accueille, en moyenne, entre 20 et 30 étudiants par an. L'accès est sélectif et se fait sur dossier. L'insertion professionnelle des étudiants diplômés est satisfaisante, mais le dossier est hétérogène sur ce point (une très bonne insertion dans le cadre de la spécialité *Administration des collectivités territoriales*, une insertion plus incertaine pour la spécialité *Droit du développement durable* et pour la spécialité *Politiques publiques et développement*). L'attractivité internationale est relativement bonne, la formation bénéficie sur ce point des nombreuses conventions Erasmus conclues par l'université.

- Points forts :

- La qualité des équipes pédagogiques dans l'ensemble de la mention.
- L'exhaustivité, la cohérence et la progressivité des enseignements dans l'ensemble de la mention.
- Une bonne prise en compte d'enseignements professionnels dans les spécialités.

- Points faibles :

- Le suivi professionnel des étudiants pourrait être renforcé pour certaines spécialités.
- L'absence d'enseignements sur les compétences professionnelles en master 1.
- La délocalisation d'une spécialité sur le site de la Sorbonne à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis) n'est pas clairement renseignée.

Recommandations pour l'établissement

La mention est bien construite et n'appelle pas véritablement de modifications. En master 1, la mise en place d'enseignements relatifs aux compétences professionnelles, ainsi qu'un meilleur accès aux stages, serait opportun. Le suivi professionnel des étudiants devrait être renforcé. La délocalisation de la spécialité *Droit du développement*



durable, qui est présentée comme un élément important de la dimension internationale de cette mention, devrait être mieux renseignée.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : A



Evaluation par spécialité

Droit public général

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris Descartes (Malakoff)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit public général*, orientée recherche, est de facture classique. Elle permet une solide spécialisation dans les principales branches du droit public en vue d'une poursuite en doctorat. Le contenu des enseignements permet d'envisager d'autres débouchés que la poursuite en thèse, notamment la préparation des concours cadre A de la fonction publique ou encore le passage du concours d'avocat. L'accès à cette spécialité est sélectif et se fait sur dossier.

- Appréciation :

La structure pédagogique de la spécialité est bien construite. Les enseignements, répartis sur les deux semestres, reprennent et approfondissent les principales branches du droit public, sous sa dimension interne, internationale et européenne. Le second semestre permet aux étudiants de choisir entre deux parcours, *Droit public des affaires* ou *Droit des libertés et contentieux interne*. Ces deux parcours sont cohérents, ils permettent de compléter la formation par des enseignements en droit de la concurrence ou sur les libertés fondamentales. L'enseignement de la théorie du droit, qui est important pour une poursuite en thèse, ne fait pas l'objet d'un enseignement spécifique, mais a été intégré aux principaux modules.

La formation à la recherche, essentielle pour une spécialité orientée recherche, est satisfaisante dans l'ensemble, mais demeure perfectible. La rédaction du mémoire de recherche, étape importante en vue de la préparation d'un doctorat, est encadrée. Il pourrait toutefois être opportun de mettre en place des séminaires dédiés à la méthodologie de la recherche, notamment pour favoriser l'acquisition des techniques de recherche. Ces séminaires spécifiques pourraient être opportuns pour renforcer la dimension recherche de cette spécialité.

L'adossement de la recherche à l'équipe Maurice Hauriou est satisfaisant, les étudiants désireux de poursuivre en thèse ont la possibilité de réaliser un stage de recherche au sein de l'équipe. De manière générale, l'encadrement que propose l'équipe pédagogique est de grande qualité, l'équipe étant constituée d'universitaires reconnus dans le champ du droit public, notamment en droit des affaires. La présence d'intervenants professionnels demeure faible dans cette spécialité, même s'il faut souligner la présence d'un avocat aux Conseils au sein de l'équipe. La composition du conseil de perfectionnement pourrait être mieux renseignée.

La spécialité bénéficie d'une bonne attractivité, les effectifs étant volontairement limités à une vingtaine d'étudiants. L'accès à la formation dans le cadre de la formation continue demeure marginal. Le taux de poursuite en doctorat, qui se situe entre 10 et 20 % des effectifs, est relativement modeste, mais demeure conforme aux taux habituels à l'issue d'un master recherche. L'insertion professionnelle des étudiants en entreprise ou dans la fonction publique est tout à fait satisfaisante.

- Points forts :

- Une formation complète en droit public, qui aborde et approfondit exhaustivement ses principales branches et permet d'envisager une poursuite en doctorat.
- Une équipe pédagogique de grande qualité.
- Une spécialité attractive, qui offre des débouchés professionnels indépendamment de la poursuite en doctorat.



- Points faibles :
 - La composition du conseil pédagogique manque de précision.
 - La formation à la recherche pourrait être renforcée par l'institution de séminaires spécifiques de méthodologie.

Recommandations pour l'établissement

La spécialité *Droit public général* est bien construite et se conçoit pleinement au sein de la mention *Droit public*. Afin de renforcer la cohérence de la dimension recherche de cette spécialité, la formation à la recherche pourrait être approfondie par l'institution de séminaires de méthodologie, qui complèteraient l'encadrement existant sur l'écriture du mémoire.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Droit du développement durable

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris Descartes (Malakoff)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) :

Site Paris Sorbonne à Abou Dhabi (Emirats Arabes Unis)

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit du développement durable* propose une formation destinée à préparer des juristes aptes à exercer une activité de conseil et de négociation dans le domaine du développement durable. Le champ de la spécialité est entendu largement et inclut, outre les questions environnementales, les aspects sociaux et sociétaux. Conçue de manière indifférenciée, la spécialité est relativement récente et bénéficie d'une délocalisation (partielle ou totale ?) sur le site Paris Sorbonne à Abou Dhabi (Emirats Arabes Unis). Le fonctionnement de cette délocalisation n'est pas renseigné dans le dossier.

La formation est ouverte à des étudiants disposant d'une maîtrise en droit, mais également à des étudiants ou à des professionnels non juristes s'ils justifient de connaissances dans le domaine du développement durable.

- Appréciation :

La spécialité est relativement récente et répond à des besoins croissants de la part des entreprises et des collectivités publiques. Sa conception originale permet de la singulariser par rapport à des formations plus classiques en droit de l'environnement. Des synergies pourraient être envisagées avec d'autres formations relatives au développement durable dans le cadre du PRES Sorbonne Paris Cité.

La progression pédagogique est bien conçue, les enseignements étant essentiellement constitués de séminaires particuliers ou thématiques. La diversité des matières enseignées permet d'appréhender la plupart des dimensions du développement durable, sous un angle à la fois juridique (droit de l'environnement, responsabilité environnementale), économique et sectoriel. Les enseignements thématiques (eau, sols, agriculture et alimentation) sont une valeur ajoutée du diplôme. La présence de professeurs étrangers, ainsi qu'un partenariat établi avec l'école AgroParisTech, confère une assise solide aux enseignements spécifiques.

Un rééquilibrage des matières enseignées pourrait toutefois être envisagé, l'enseignement du droit de l'environnement demeure relativement modeste (20h), sans s'accompagner d'une éventuelle remise à niveau pour les étudiants non juristes. La part des enseignements sur la dimension européenne et internationale du développement durable devrait également être renforcée.

Le caractère indifférencié de la formation se caractérise par la possibilité de choix entre un mémoire de recherche ou un stage. L'adossement à la recherche est satisfaisant, la spécialité est adossée au Centre Hauriou, mais également à l'équipe de droit privé de Paris 5. Un suivi régulier de conférences d'actualité est proposé aux étudiants. Le suivi pédagogique est de très grande qualité, l'équipe pédagogique est étoffée et diversifiée du fait de la présence de nombreux praticiens reconnus et d'universitaires qualifiés sur les questions environnementales.

Du fait de son caractère relativement récent, l'attractivité de la formation est difficile à apprécier, les effectifs sont satisfaisants sur les deux premières années de fonctionnement. Aucune indication quant à l'insertion professionnelle des diplômés n'est indiquée dans le dossier, de sorte qu'il demeure difficile d'apprécier la réalité des débouchés professionnels.



- Points forts :
 - Une formation originale, qui aborde de nombreuses dimensions du développement durable.
 - La grande qualité de l'équipe pédagogique, constituée à la fois de praticiens confirmés et d'universitaires reconnus.
 - La qualité des partenariats, notamment avec une école d'ingénieur.
- Points faibles :
 - Lacune du dossier au sujet de la délocalisation à Abu Dhabi.
 - Les enseignements à caractère juridique pourraient être mieux pris en considération.
 - Les débouchés professionnels et le suivi des étudiants ne sont pas suffisamment indiqués.

Recommandations pour l'établissement

La délocalisation de la spécialité à Abu Dhabi est une dimension importante de la spécialité qui n'est guère précisée ; il conviendrait d'être plus précis sur la réalité et le fonctionnement de cette délocalisation. Un rééquilibrage des contenus pédagogiques pourrait être envisagé, afin de mieux intégrer les dimensions juridiques du développement durable. Un suivi de l'insertion professionnelle des étudiants paraît nécessaire pour apprécier les débouchés de cette spécialité relativement récente.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Administration des collectivités territoriales

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes (Malakoff)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Administration des collectivités territoriales* présente une finalité professionnelle ; elle a pour objectif de former des cadres au sein des collectivités territoriales ou des établissements publics. Le champ de la spécialité est relativement large, outre le droit des collectivités territoriales, elle porte également sur les règles et sur les politiques relatives au fonctionnement des collectivités territoriales. La spécialité est ouverte à des étudiants titulaires d'un master 1 en droit public ; l'accès, sélectif, se fait sur dossier.

- Appréciation :

La spécialité est parfaitement conçue et organisée. Les contenus pédagogiques permettent d'aborder la plupart des aspects de l'administration des collectivités territoriales. Les enseignements à dominante juridique, relatifs à l'étude du droit de décentralisation, du droit budgétaire et des contrats locaux sont utilement complétés par des séminaires relatifs à la gestion économique et humaine des collectivités. Des enseignements, sur un volume horaire réduit, pourraient être envisagés pour aborder le management des ressources humaines, afin de préparer efficacement les diplômés de la spécialité à des fonctions de direction au sein des collectivités.

Le pilotage de la spécialité repose sur une équipe pédagogique de grande qualité, qui associe des universitaires, français et étrangers, spécialisés en droit des collectivités territoriales et des praticiens reconnus dans ce domaine. La place réservée aux professionnels pour plusieurs enseignements est un atout de la spécialité.

La professionnalisation de la formation repose sur l'obligation, pour tous les étudiants, de réaliser un stage qui fait l'objet d'un suivi rigoureux. Les enseignements thématiques du premier semestre préparent efficacement au stage. La réalisation d'un mémoire, également obligatoire, complète la formation et permet d'acquérir des compétences rédactionnelles. On peut toutefois s'interroger sur l'absence de module consacré à la préparation aux concours administratifs, alors même que les diplômés de cette formation sont amenés à se présenter aux différents concours de la fonction publique.

La formation bénéficie d'une forte attractivité, elle accueille, pour près des deux tiers des effectifs, des étudiants issus d'autres universités. L'insertion professionnelle est excellente.

- Points forts :

- Les débouchés professionnels de la formation, l'adaptation de la spécialité aux besoins des collectivités territoriales.
- La cohérence, l'exhaustivité et la progressivité des enseignements.
- La grande qualité de l'équipe pédagogique, qui associe des universitaires spécialisés en droit des collectivités locales et des praticiens reconnus dans ce domaine.

- Points faibles :

- La relative faiblesse des séminaires en gestion des ressources humaines.
- L'absence de module d'enseignement consacré à la préparation des concours de la fonction publique.



Recommandations pour l'établissement

La spécialité *Administration des collectivités territoriales* est une formation de grande qualité au sein de la mention *Droit public*. Quelques ajustements pourraient être envisagés, telle que la mise en place de séminaires relatifs à la gestion et au management des ressources humaines ; ces connaissances pratiques étant souvent nécessaires au sein des collectivités. Un module de préparation aux concours de la fonction publique pourrait également être mis en place.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A+



Politiques publiques et développement

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes (Malakoff)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Politiques publiques et développement*, à vocation recherche, propose une formation pluridisciplinaire qui a pour objectif de préparer aux fonctions de conseil et d'expert dans le domaine des politiques de développement. La notion de développement est essentiellement conçue dans une perspective internationale, à la fois sous un angle juridique (droit du développement) et sous une dimension plus politiste (politiques de développement). La spécialité propose deux parcours : *Droit et politiques publiques* et *Politiques du développement*. La formation présente une finalité recherche et met l'accent sur l'acquisition de techniques de recherche en lien avec les politiques du développement.

- Appréciation :

Au sein de la mention *Droit public*, la spécialité *Politiques publiques et développement* se singularise par une forte accentuation sur les sciences sociales et les relations internationales. La formation proposée est originale dans la mesure où elle aborde des dimensions particulières du droit et de l'économie relatives aux relations internationales. Des synergies sont possibles avec des formations, portant également sur les politiques de développement, au sein du PRES Sorbonne Paris cité.

Les deux parcours proposés, récemment mis en place, permettent de choisir entre une formation à dominante juridique pour le parcours *Droit et politiques publiques* et des enseignements plus centrés sur la diplomatie et la géopolitique pour le parcours *Politiques du développement*. Les contenus pédagogiques se caractérisent par leur pluridisciplinarité. Les enseignements juridiques, qui insistent sur le droit applicable aux échanges économiques avec les pays en développement, sont complétés par des enseignements en économie, géopolitique ainsi que par des formations sectorielles. De son côté, le parcours *Politiques du développement* se singularise par le suivi de séminaires thématiques, sur les problématiques de santé, de migrations ou encore de famille. La présentation d'un mémoire de recherche, qui fait l'objet d'une préparation spécifique, est exigée pour cette spécialité. L'architecture pédagogique est originale et permet aux étudiants d'aborder des matières souvent nouvelles et contemporaines. On peut néanmoins s'interroger sur le caractère extrêmement technique et précis de certains enseignements et sur leur accessibilité à des étudiants qui ne sont pas nécessairement familiers des sciences sociales.

Le pilotage de la spécialité est assuré par une équipe pédagogique de qualité, reconnue sur les questions de développement international. La diversité disciplinaire des membres de l'équipe est parfaitement cohérente avec l'objet de la spécialité et avec le contenu des enseignements. La présence d'intervenants professionnels doit être soulignée, de même que l'intervention de plusieurs spécialistes étrangers. L'ensemble de la spécialité se caractérise par un bon adossement à la recherche, la plupart des enseignants mène par ailleurs une activité de recherche reconnue dans le champ des relations internationales ou du droit international public. Des recrutements récents ont permis d'accroître le nombre d'enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches. Les étudiants sont régulièrement associés aux activités de l'équipe Maurice Hauriou (EA 1515). Il convient également de souligner l'ouverture internationale de la formation, qui se caractérise par la présence de nombreux étudiants étrangers.

Si l'intérêt scientifique de la formation n'est pas contesté, il est toutefois permis de s'interroger sur les débouchés professionnels de la spécialité. Le taux de poursuite en doctorat est convenable pour les années antérieures, mais les statistiques font défaut pour les années les plus récentes. Il en va de même pour l'évaluation de l'insertion professionnelle, pour laquelle le dossier ne remonte aucune donnée, sauf pour une année. Dans la mesure où la majeure partie des diplômés semblent s'orienter vers une activité professionnelle dans leurs pays d'origine ou dans une organisation ou structure internationale, il conviendrait d'envisager la mise en place d'enseignements sur les



compétences professionnelles. Le séminaire « le métier d'expert en population et développement » pourrait être orienté en ce sens ; également, la possibilité de suivre un stage, même facultatif, pourrait être envisagée.

- Points forts :
 - Exhaustivité et pluridisciplinarité des contenus pédagogiques, les principaux aspects des politiques de développement sont abordés.
 - Un bon adossement à la recherche et un encadrement rigoureux de l'initiation à la recherche.
 - Une équipe pédagogique de grande qualité, qui associe des universitaires spécialisés et des praticiens confirmés.
- Points faibles :
 - Hormis la poursuite en doctorat, les débouchés professionnels de la formation ne sont pas rigoureusement identifiés.
 - L'acquisition de compétences à caractère professionnel est insuffisante, pas de possibilité de réaliser de stage.
 - Le suivi des étudiants diplômés demeure insuffisant, mais le diplôme a été récemment restructuré.

Recommandations pour l'établissement

La spécialité *Politiques publiques et développement* est originale et, dans l'ensemble, bien construite. Bien qu'elle présente une finalité recherche, justifiée par le domaine de la formation et par la qualité de l'équipe pédagogique, il pourrait être opportun d'envisager une meilleure prise en compte d'enseignements sur les compétences professionnelles. Des séminaires dédiés à l'acquisition des compétences requises pour un expert au sein d'une organisation pourraient compléter les enseignements théoriques proposés. Dans le même sens, la possibilité de réaliser un stage pourrait être utilement proposée.

Un meilleur suivi des étudiants diplômés est nécessaire afin d'apprécier précisément la répartition de ceux qui poursuivent en doctorat et de ceux qui s'insèrent professionnellement. Une connaissance approfondie des débouchés de cette spécialité pourrait, à terme, conduire à lui reconnaître une finalité différenciée, à la fois recherche et professionnelle.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement



Masters Vague D

Demande : n° S3MA140006736

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Mention : Droit Public

Les responsables des différentes spécialités de la mention Droit public souhaitent apporter les réponses suivantes aux observations faites par l'AERES et notamment aux points faibles recensés.

Spécialité droit public général : l'AERES a regretté l'absence d'un séminaire de méthodologie de la recherche. En fait, sans que ce soit bien précisé dans le dossier, un travail de conseil de méthodologie est déjà réalisé mais devrait être organisé plus clairement dans la maquette.

Spécialité droit du développement durable :

« La délocalisation du diplôme à Abou Dhabi est peu renseignée ». On peut accepter cette critique car cette faiblesse a deux causes aisément identifiables. L'une vaut pour les autres reproches : les co-directeurs du diplôme (le professeur Mireille Bacache, professeur de droit privé, Michel Degoffe, professeur de droit public) ne sont en charge de ce diplôme que depuis cette année. Même si leurs prédécesseurs ont assuré la transition en préparant le dossier, on ne peut nier qu'un délai était nécessaire pour s'approprier le diplôme. Surtout, la délocalisation à Abou Dhabi n'a pas encore un an. Elle se met, donc, en place. Elle est très prometteuse : les Emirats arabes unis sont très demandeurs en la matière. Pour compléter ce qui avait été dit lors de la préparation initiale du dossier, on peut ajouter que le public recruté sur dossier, est relativement nombreux (20 étudiants). Ce sont avant tout des émiratis qui complètent leur formation alors qu'ils ont déjà un emploi. Même si le terme ne correspond pas forcément à une réalité, la spécialité à Abou Dhabi est perçue comme une formation professionnelle.

Faible connaissance de l'insertion des étudiants. Lorsque nous avons rédigé le dossier, nous n'avions des retours que sur l'insertion des étudiants de la première année. Quelques mois plus tard, on peut dire que la moitié des étudiants sont devenus avocats. D'autres travaillent dans des entreprises liées au secteur de l'environnement (Veolia par exemple). D'autres encore dans des organismes internationaux UNESCO).

Il a été également souligné que le cours de droit de l'environnement compte un faible nombre d'heures. Mais, le droit de l'environnement est au cœur de bon nombre de cours (par exemple, le cours consacré à l'agriculture) et des séminaires.

Spécialité politiques publiques et développement :

La professionnalisation sera accentuée. Des efforts seront faits pour confier plus de cours et séminaires aux professionnels. Il est difficile d'introduire une période de stage obligatoire sans compromettre le temps requis à la rédaction du mémoire de recherche qui est essentiel. Il semble, en revanche, possible d'inciter les étudiants à un stage facultatif hors programme. Enfin, il est difficile de qualifier avec précision les débouchés des anciens étudiants dans la mesure où la plupart rentrent dans leur pays d'origine.

La spécialité **Administration des collectivités territoriales** n'appelle pas de réponse particulière.